

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE SOLOGNE BOURBONNAISE

Siège Administratif :

12, rue Jean de Lingendes

B.P. 5

03290 Dompierre sur Besbre

Tél 04 70 48 10 90

Fax 04 70 48 10 99

Mél : contact@sivom-sologne.com

Site : www.sivomsolognebourbonnaise.fr



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

**DECRET N° 2007-675 DU 2 MAI 2007
DECRET N° 2012-97 DU 27 JANVIER 2012
ARRETE DU 2 DECEMBRE 2013**

EXERCICE 2018

SIVOM de la SOLOGNE BOURBONNAISE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2017

I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A - Le territoire desservi et le nombre d'habitants

B - Les ressources

- B1 - Localisation des captages
- B2 - Les autres points d'alimentation
- B3 - Volumes produits
- B4 - Volumes achetés en gros

C - Le nombre d'abonnements

D - Les volumes consommés

E - La distribution d'eau potable

- E1 - Le réseau
- E2 - Les compteurs
- E3 - Les réservoirs

II - LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

A - Les modalités de tarification

- A1 - Le type de tarification
- A2 - Les modalités de facturation
- A3 - Les catégories de tarifs
- A4 - Les modalités d'évolution du tarif
- A5 - Les autres prestations

B - La facture d'eau

- B1 - Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau
- B2 - Exemple de facture d'eau 2017
- B3 - Exemple de facture d'eau 2018

C - Les recettes du service

III - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A - La qualité des eaux distribuées

A1 - La surveillance de la qualité

A2 - Les données relatives à la qualité

B - Connaissance et gestion patrimoniale

C - Le rendement du réseau

D - Indice linéaire des pertes en réseau

E - Le taux moyen de renouvellement des réseaux

F - La protection de la ressource

IV - LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A - Les travaux engagés pendant l'exercice 2017

B - Etat de la dette 2017

C - Les projets et les travaux pour l'année 2018

ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la dette 2017

Annexe 2 : Quelques chiffres de l'activité 2017

Annexe 3 : Conclusions rapport A.R.S. de l'Allier 2017

Annexe 4 : Conclusions rapport A.R.S. de la Nièvre 2017

NOTE DE PRESENTATION

Le SIVOM de la SOLOGNE BOURBONNAISE est chargé de l'étude, de la réalisation et de l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable desservant 35 communes.

Le présent rapport est établi conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 qui a complété le décret de 1995 en refondant les caractéristiques et les indicateurs à renseigner sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Il est tenu compte dans le présent rapport :

- du décret du 27 janvier 2012 qui impose que le rendement du réseau de distribution d'eau potable, calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2007, soit supérieur à un rendement cible,
- de l'arrêté du 2 décembre 2013 qui modifie « l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ».

I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A - Le territoire desservi et le nombre d'habitants

Les communes composant le territoire du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise sont les suivantes :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| - Beaulon | - Mercy |
| - Bessay sur Allier | - Molinet |
| - Chapeau | - Monétay sur Loire |
| - La Chapelle aux Chasses | - Montbeugny |
| - Chassenard | - Neuilly le Réal |
| - Chevagnes | - Paray le Frésil |
| - Chézy | - Pierrefitte sur Loire |
| - Cossaye (58) | - Le Pin |
| - Coulanges | - Saint Gérard de Vaux |
| - Diou | - Saint Léger sur Vouzance |
| - Dompierre sur Besbre | - Saint Martin des Lais |
| - La Ferté Hauterive | - Saint Pourçain sur Besbre |
| - Gannay sur Loire | - Saligny sur Roudon |
| - Garnat sur Engièvre | - Thiel sur Acolin |
| - Gouise | - Toulon sur Allier |
| - Lamenay sur Loire (58) | - Vaumas |
| - Lucenay les Aix (58) | - Yzeure (en partie) |
| - Lusigny | |

Ces 35 communes représentent une population de 25972 habitants (recensement 2014).

B - Les ressources

B1 - Localisation des captages

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise utilise pour sa production d'eau potable différents points de prélèvement en nappes alluviales énumérés ci-après :

Captage de Champbonnet à Dompierre sur Besbre (nappe de la Besbre)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 7 m

Station du Pont de Chatel à La Ferté Hauterive (nappe de l'Allier)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 9,60 m

Station de l'Hirondelle à Toulon sur Allier (nappe de l'Allier)

- un puits à barbacanes diamètre 4 m profondeur 9 m

Station des Monins à Coulanges (nappe de la Loire)

- trois puits à barbacanes diamètre 1 m profondeur 6 m
- un puits à drains rayonnants diamètre 2,50 m profondeur 7 m

Station de Port Saint-Aubin à Dompierre sur Besbre (nappe de la Loire)

- un puits à drains rayonnants diamètre 3 m profondeur 11,60 m
- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 9 m
- un forage diamètre 800 mm profondeur 10 m

Station des Terriens à Gannay sur Loire (nappe de la Loire)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 11 m

Station de Tarin à Lamenay sur Loire (nappe de la Loire)

- deux forages de diamètre 800 mm profondeur 13 m

B2 - Les autres points d'alimentation

Des achats d'eau en gros sont réalisés auprès de collectivités voisines pour sécuriser l'alimentation en eau potable, compléter la production ou alimenter des habitations isolées.

Les collectivités distributrices et les points d'achats d'eau sont les suivants :

- SIVOM Rive Gauche Allier ; au lieu-dit « Pont de Châtel » à la limite des communes de Châtel de Neuvre et La Ferté Hauterive pour sécuriser le puits de Pont de Châtel et permettre une dilution en cas de fortes concentrations de nitrates dans ce puits,
- SIVOM du Val d'Allier ; au lieu-dit « le Carcan » sur la commune de Montoldre pour alimenter en partie Gouise et Saint Gérard de Vaux,
- Ville d'Yzeure ; au lieu-dit « le Petit Godet » sur la commune d'Yzeure pour alimenter en partie Toulon sur Allier et faire un apport à la station élévatoire de l'Hirondelle,
- SIVOM de la Vallée de la Besbre ; au lieu-dit « les Dézards » sur la commune de Chatelperron pour alimenter le secteur des Jeandurets à Vaumas,
- SIVOM de la Vallée de la Besbre ; au lieu-dit « les Gallands » sur la commune de Saint Didier en Donjon pour alimenter le secteur de Raquetière à Monétay sur Loire,
- SIAEP Rive Droite Allier ; au lieu-dit « la Limite » sur la commune de Saint Ennemond pour alimenter la ferme des Senaults à Lucenay les Aix,
- SIAEPA Sologne Bourbonnaise (58) ; au lieu-dit « les Rémons » sur la commune de Toury-Lurcy (58) pour alimenter les fermes des Coquats et de Villa Banville à Lucenay les Aix.

B3 - Volumes produits

Les volumes d'eau produits par chaque station au cours de l'année 2018 sont les suivants :

Station de Picuze	389 400 m3
station du Pont de Chatel	147 525 m3
station de l'Hirondelle	194 337 m3
station des Monins	741 568 m3
station de Port Saint Aubin	173 787 m3
station des Terriens	20 821 m3
station de Tarin	260 956 m3
Total	1 928 394 m3

B4 - Volumes achetés en gros

Les volumes d'eau achetés auprès des collectivités citées au paragraphe B2 sont les suivants :

SIVOM Rive Gauche Allier, « Pont de Châtel »	323 466 m3
SIVOM Val d'Allier, « le Carcan »	17 284 m3
Ville d'Yzeure, « le Petit Godet »	41 385 m3
SIVOM Vallée de la Besbre, « les Dézards »	11 692 m3
SIVOM Vallée de la Besbre, « les Gallands »	11 575 m3
SIAEP Rive Droite Allier, « la Limite »	1801 m3
SIAEPA Sologne Bourbonnaise, « les Rémonts »	893 m3
Total	408 096 m3

C - Le nombre d'abonnements

Le nombre total d'abonnés est constitué par les ménages, les artisans et commerçants, les industriels, les bâtiments communaux ainsi que les exploitations agricoles et les branchements herbagés. Pour l'année 2018, les abonnés étaient au nombre de 16 224 répartis comme suit :

Beaulon	1043
Bessay	749
Chapeau	156
La Chapelle	158
Chassenard	590
Chevagnes	413
Chézy	130
Cossaye	571
Coulanges	225
Diou	852
Dompierre	2047
La Ferté	164
Gannay	324
Garnat	421
Gouise	136
Lamenay	62
Lucenay	750
Lusigny	910

Mercy	219
Molinet	658
Monétay	259
Montbeugny	377
Neuilly	832
Paray	283
Pierrefitte	347
Le Pin	302
Saint Gérard	298
Saint Léger	199
Saint Martin	92
Saint Pourçain	284
Saligny	529
Thiel	683
Toulon	641
Vaumas	384
Yzeure	113
Divers	22

D - Les volumes consommés

Communes	Volumes consommés en 2018	Volumes consommés en 2017	Evolution 2017/2018 en pourcentage
Beaulon	73315	71668	2,30%
Bessay	64337	66709	-3,56%
Chapeau	20491	20737	-1,19%
La Chapelle	20857	18844	10,68%
Chassenard	47475	46045	3,11%
Chevagnes	47197	42915	9,98%
Chézy	28013	26540	5,55%
Cossaye	41549	45709	-9,10%
Coulanges	20150	21789	-7,52%
Diou	58895	57379	2,64%
Dompierre	157271	170825	-7,93%
La Ferté	12154	12703	-4,32%
Gannay	33352	27097	23,08%
Garnat	41014	34940	17,38%
Gouise	21846	21830	0,07%
Lamenay	10055	10480	-4,06%
Lucenay	52303	61147	-14,46%
Lusigny	95195	87008	9,41%
Mercy	35088	34602	1,40%
Molinet	51790	51132	1,29%
Monétay	32032	31540	1,56%
Montbeugny	41078	38911	5,57%
Neuilly	76294	76524	-0,30%
Paray	24283	21460	13,15%
Pierrefitte	33330	34286	-2,79%
Le Pin	25286	24306	4,03%
St Gérard	25230	25389	-0,63%
St Léger	19473	19735	-1,33%
St Martin	14267	12708	12,27%
St Pourçain	36101	37239	-3,06%
Saligny	54865	53004	3,51%
Thiel	80428	72875	10,36%
Toulon	74034	71220	3,95%
Vaumas	42038	42858	-1,91%
Yzeure	13824	14679	-5,82%
Divers	124399	120323	3,39%
Total vente domestique	1649309	1627156	1,36%
Industrie	162342	164690	2,30%
Total Vente	1811651	1791846	1,1%

Commentaire :

La « vente domestique » a baissé mais semble se maintenir depuis 2012. La consommation « industrielle » (Fonderie PSA) diminue légèrement.

E - La distribution d'eau potable

E1 - Le réseau

Il s'agit du linéaire de réseau de desserte hors branchements.

La longueur totale du réseau d'alimentation en eau potable géré par le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise est de 1 630 kilomètres.

Il est réparti de la façon suivante entre les communes (en kilomètres) :

Beaulon	89,2
Bessay	48,1
Chapeau	30,7
La Chapelle	31,1
Chassenard	37,1
Chevagnes	54,9
Chézy	33,2
Cossaye	60,8
Coulanges	39,0
Diou	46,6
Dompierre	100,5
La Ferté	22,6
Gannay	46,2
Garnat	26,8
Gouise	32,2
Lamenay	10,3
Lucenay	68,9
Lusigny	70,9

Mercy	34,8
Molinet	46,7
Monétay	48,7
Montbeugny	41,6
Neuilly	66,7
Paray	41,5
Pierrefitte	35,4
Le Pin	36,2
Saint Gérard	39,6
Saint Léger	31,1
Saint Martin	15,7
Saint Pourçain	41,5
Saligny	79,7
Thiel	81,1
Toulon	60,4
Vaumas	58,4
Yzeure	23,5
Total	1630,0

Le réseau est composé de canalisations de différentes natures :

canalisations Pehd (polyéthylène)	146,7 km
canalisations PVC	1061,9 km
canalisations amiante-ciment	119,6 km
canalisations fonte	232,3 km
canalisation PVC multiorienté	69,5 km

E2 - Les compteurs

Chaque branchement alimentant en eau potable une habitation, un local commercial ou artisanal, une industrie, un bâtiment communal, une exploitation agricole ou un herbagé est muni d'un compteur individuel.

Le nombre de compteurs en service correspond au nombre d'abonnés soit 16244.

Le SIVOM procède chaque année au remplacement d'anciens compteurs pour renouveler ce parc d'instruments de mesure.

Les compteurs sont remplacés à différentes étapes de nos travaux :

- soit après le passage du releveur qui signale les appareils nécessitant un remplacement,
- soit lors de travaux de transformation de branchement par pose d'un regard extérieur à la demande de l'utilisateur,
- soit lors de travaux de renouvellement de conduite avec remise à neuf des branchements individuels,
- soit lors d'interventions demandées par l'utilisateur suite à une fuite ou un robinet de fermeture défectueux.

Les services techniques du SIVOM ont également entrepris un renouvellement systématique d'anciens compteurs.

Au cours de l'année 2018, nous avons procédé au remplacement de 864 compteurs.

E3 - Les réservoirs

Ils permettent d'assurer une régulation de la distribution et apportent une sécurité d'approvisionnement du fait des volumes stockés en cas de fortes consommations, d'utilisation des appareils de protection contre l'incendie ou de pannes au niveau des stations de pompage.

Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires du fournisseur d'électricité.

Les réservoirs du SIVOM sont les suivants :

Communes	Lieu-dit	Type de réservoir	Capacité
Bessay	Les Gaizes	Semi-enterré	500 m3
La Chapelle	L'Aumince	Surélevé	500 m3
Chézy	Le Mont	Surélevé	600 m3
Cossaye	Vesvre	Surélevé	500 m3
Dompierre	Le Méage	Surélevé	600 m3
Dompierre	Les Berlus	Semi-enterré	300 m3
Monétay	Les Charmes	Surélevé	1000 m3
Monétay	Les Charmes	Semi-enterré	1000 m3
Neuilly	La Pépie	Surélevé	300 m3
Le Pin	Les Bringuets	Surélevé	300 m3
Saint Léger	Les Jayaux	Semi-enterré	400 m3
Thiel	Les Loges	Surélevé	300 m3
Toulon	La Croix Blanche	Surélevé	750 m3
Vaumas	Montrousset	Semi-enterré	300 m3
Vaumas	Champfeu	Semi-enterré	200 m3
Total		15 réservoirs	7550 m3

II - LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

A - Les modalités de tarification

A1 - Le type de tarification

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise pratique la tarification de type "binôme" qui comprend une partie fixe et une partie proportionnelle.

La partie fixe est représentée par l'abonnement. Quant à la partie proportionnelle, elle est fonction du volume d'eau consommé.

La facturation est annuelle.

A2 - Les modalités de facturation

La collectivité ne distingue pas plusieurs catégories d'abonnés. Les tarifs de l'abonnement et du mètre cube d'eau sont identiques pour l'ensemble des usagers.

A3 - Les catégories de tarifs

La tarification était différente suivant les tranches de consommation. Deux tranches étaient applicables par la collectivité :

- 1^{ère} tranche de 0 à 1000 m³,
- 2^{ème} tranche au-delà de 1000 m³, un tarif dégressif est appliqué.

Lors de l'élaboration du prix de l'eau 2013, le Comité Syndical a constaté que la réglementation tendant à favoriser l'utilisation de tarif linéaire, voire progressif, afin d'inciter les usagers à une meilleure utilisation de la ressource. Il faudrait s'orienter sur un tarif linéaire, soit l'application d'une tranche unique.

Pour cette 2^{ème} tranche de facturation, le Comité Syndical a décidé de doubler le pourcentage appliqué à la 1^{ère} tranche. La différence entre première et deuxième tranche s'amenuisera jusqu'à obtenir un tarif unique. Depuis le 1 janvier 2019 le tarif unique est effectif.

A4 - Les modalités d'évolution du tarif

Le tarif est révisé chaque année. Cette révision fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical prise lors du vote du budget de l'année « n » qui est applicable au 1^{er} janvier de l'année « n+1 ».

- La délibération fixant les tarifs de l'eau de l'année 2018 date de la réunion du Comité Syndical du 21 février 2017.
- La délibération fixant les tarifs de l'eau de l'année 2019 date de la réunion du Comité Syndical du 20 février 2018.

A5 - Les autres prestations

Les tarifs concernant les travaux ou prestations offerts aux abonnés (construction de branchement, ouverture, etc...) ont été fixés par délibération du 6 novembre 2018 et sont appliqués à compter du 1^{er} janvier 2019.

B - La facture d'eau

B1 - Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau

Le prix unitaire du mètre cube d'eau et le prix de l'abonnement annuel ont été augmentés de 1,5 % par rapport à l'année 2018.

Au 1^{er} janvier 2019, les tarifs sont les suivants :

abonnement annuel	62,64 € H.T.
le m3	1,43 € H.T.

Il faut noter que les redevances prélèvement et soutien d'étiage sont désormais comprises dans le prix du mètre cube d'eau consommée.

Les diverses taxes et redevances perçues pour le compte de tiers sont les suivantes à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Redevance SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) :

Taux appliqué : 0,13 € le m3

Cette redevance, perçue auprès des abonnés, est reversée au Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier qui assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'interconnexion des réseaux d'eau potable des différents SIVOM du département en vue de leur sécurisation.

Le SIVOM a ainsi pu bénéficier des travaux :

- d'interconnexion avec le SIVOM Rive Gauche Allier avec la création d'une liaison entre Châtel de Neuvre et La Ferté-Hauterive,
- de sécurisation avec la liaison réalisée entre Lusigny et Montbeugny,
- de renforcement et de sécurisation avec une liaison réalisée sur les communes de Lusigny et Chézy.

- Redevance lutte contre la pollution :

Taux appliqué : 0,23 € H.T. le m3

L'application et le taux de cette redevance sont notifiés par l'Agence de l'Eau. Le distributeur (SIVOM) la perçoit auprès des abonnés et la reverse ensuite à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

- Taxe sur la Valeur Ajoutée :

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise est assujetti à la T.V.A.

La T.V.A s'applique au taux de 5,5 % sur l'abonnement, la consommation et l'ensemble des taxes et redevances.

B2 - Exemple de facture d'eau 2018

Modèle d'une facture d'eau pour une consommation de 120 m3 établie avec les prix unitaires du tarif 2018.

FACTURE EAU Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
0	120	120

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de TVA
<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>				
Eau	120	1,41	169,20	5,5
Abonnement	1	61,68	61,68	5,5
<u>TAXES REVERSEES A DES ORGANISMES PUBLICS</u>				
Lutte Pollution	120	0,230	27,60	5,5
SMEA	120	0,130	15,60	5,5

	Net HT	TVA	Montant TTC
EAU	274,08	15,07	289,15

NET A PAYER	289,15 €
------------------------	-----------------

B3 - Exemple de facture d'eau 2018

Modèle d'une facture d'eau pour une consommation de 120 m3 établie avec les prix unitaires du tarif 2019.

FACTURE EAU Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
0	120	120

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de TVA
<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>				
Eau	120	1,43	171,60	5,5
Abonnement	1	62,64	62,64	5,5
<u>TAXES REVERSEES A DES ORGANISMES PUBLICS</u>				
Lutte Pollution	120	0,230	27,60	5,5
SMEA	120	0,130	15,60	5,5

	Net HT	TVA	Montant TTC
EAU	277,44	15,26	292,70

**NET A
 PAYER** **292,70 €**

C - Les recettes du service

Le tableau suivant présente les recettes liées à la facturation du prix de l'eau, aux travaux réalisés en régie pour le compte des usagers ou des communes ainsi qu'aux prestations accessoires pour le compte de tiers.

	Compte administratif 2017	% par rapport au total des recettes	Pour information Cpte admin. 2016	Evolution de 2016 à 2017
Vente d'eau aux abonnés	3 295 985	97,33%	3 273 902	+0,67%
Travaux, Branchements	70 746	2,09%	56 918	+24,29%
Prestations diverses	19 534	0,58%	19 834	-1,51%
Total	3 386 265	100,00%	3 350 654	+1,96%

Montants en € H.T.

III - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A - La qualité des eaux distribuées

A1 - La surveillance de la qualité

Le contrôle sanitaire de l'A.R.S. :

Le programme du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine est établi par l'Agence Régionale de Santé en application de l'article R.1321-15 du Code de la Santé Publique.

Ce programme de contrôle sanitaire prévoit 3 types de points de prélèvements :

- au niveau des ressources avant traitement (dans les puits),
- au niveau des points de mise en distribution après traitement (au départ des stations de pompage),
- sur les réseaux de distribution (aux robinets normalement utilisés pour la consommation chez les usagers).

Les contrôles, prélèvements et analyses ont été réalisés en 2018 par le laboratoire d'analyses Carso dans le département de l'Allier et de la Nièvre.

Le suivi du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau :

Le B.D.Q.E. - service du Conseil Départemental de l'Allier - assure pour le compte du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise plusieurs suivis pour le contrôle de la nappe de chaque champ captant et de l'eau mise en distribution.

Ce programme de contrôle complémentaire est le suivant :

- prélèvements et analyses de l'eau des piézomètres installés près des puits et forages dans le cadre du programme « Captages Prioritaires » ; les paramètres principaux suivis sont la teneur en nitrates et la présence de produits phytosanitaires,
- suivi renforcé des teneurs en nitrates et d'autres paramètres à la sortie des stations de pompage avant mise en distribution,
- surveillance d'une boire avec analyses de différents paramètres près du captage de l'Hirondelle.

L'Autocontrôle :

Ce suivi est assuré par les techniciens du SIVOM sur l'ensemble des stations de pompage avec analyses sur le terrain de différents paramètres tels que la concentration en chlore, la température, le PH, la conductivité et la teneur en nitrates.

A2 - Les données relatives à la qualité

Les résultats du programme de contrôle sanitaire de l'A.R.S. sont annexés à la fin du présent rapport.

Un rapport établi par l'A.R.S. de l'Allier concerne les stations de pompage et les points de distribution contrôlés sur ce département.

Un second rapport de l'A.R.S. de la Nièvre concerne la station de pompage de Laménay et les communes de Cossay, Laménay sur Loire et Lucenay les Aix.

Les résultats des suivis du B.D.Q.E. et l'autocontrôle réalisé par notre service ne sont pas annexés mais sont consultables au SIVOM ou communicables sur demande.

B - Connaissance et gestion patrimoniale

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale. Des points sont attribués à chaque paramètre suivant les prescriptions de l'arrêté du 2 décembre 2013.

Les Services Techniques du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise ont une parfaite connaissance des réseaux d'eau potable dont ils assurent la gestion. Le SIVOM possède un système d'information géographique (S.I.G.).

Partie A > Plan des réseaux :

- Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure (noté sur 10 points) :

Commentaire : le S.I.G. répond parfaitement à ce critère.

✕ Attribution des 10 points

- Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux : La mise à jour est réalisée au moins chaque année (noté sur 5 points)

Commentaire : L'ensemble du réseau d'alimentation en eau potable est reporté et tenu à jour régulièrement dès constatation de l'achèvement des travaux réalisés sur ce réseau.

✕ Attribution des 5 points

Partie B > Inventaire des réseaux :

- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution d'eau potable avec mise à jour réalisée au moins chaque année (noté sur 10 points)

Commentaire : cet inventaire est disponible par simple requête sur le S.I.G.

✕ Attribution des 10 points

- Si les critères précédents sont remplis pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total ; le 5^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (note de 1 à 5 points)

Commentaire : ces informations sont disponibles à 100%

✕ Attribution des 5 points

- L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné (noté sur 10 points)

Commentaire : les dates de pose des canalisations sont portées sur le S.I.G.

✕ Attribution des 10 points

- Si les critères précédents sont remplis pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90% ; le 5^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les dates et les périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (note de 1 à 5 points)

Commentaire : ces critères de dates ou de période de pose ne sont actuellement pas remplis sur une partie du réseau des communes de la Nièvre, soit 66 kms / 1630 kms soit 4%

✕ Attribution des 5 points

Partie C > Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau

- Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes : vannes, ventouses, purges, poteaux d'incendie (noté sur 10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

✕ Attribution des 10 points

- Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques sur les ouvrages (noté sur 10 points)

Commentaire : condition non remplie

- Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (noté sur 10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

- Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des interventions (10 points)
- Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

✖ Attribution des 10 points

Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau non renseignés :

- Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)
- Document identifiant des secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau (10 points)
- Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations assorti d'un estimatif portant sur 3 ans (10 points)
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (5 points)

Le total de l'indice attribué pour la connaissance et la gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de **75 points sur un maximum possible de 120 points**. Le niveau réglementaire minimal de connaissance patrimoniale est de 40 points.

C - Le rendement du réseau (Décret 2012-97 du 27 janvier 2012)

- **Le rendement cible :**

L'article D213-48-14-1 du Code de l'Environnement - créé par le décret du 27 janvier 2012 - impose que le rendement du réseau de distribution d'eau potable calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2007 soit supérieur - en moyenne sur 3 ans en cas de variations importantes - à un rendement cible défini ainsi :

$$\text{Rendement cible (en \%)} = 65 + 0,2 \text{ ILC (en m}^3\text{/km/jour)}$$

ILC : Indice Linéaire de Consommation

$$\text{ILC} = \text{volume consommé} / (\text{linéaire du réseau de distribution d'eau} * 365)$$

Volume consommé ou vendu (voir § ID) = 1 811 651 m³

Linéaire du réseau de distribution (voir § IE1) = 1630 km

$$\text{Rendement cible} = 65 + 0,2 * [1\,811\,651 / (1\,630 * 365)] = \mathbf{65,60 \%}$$

- **Le rendement de notre réseau :**

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Le réseau étant totalement interconnecté, le volume produit est celui de l'ensemble des stations de pompage. Le volume consommé celui de l'ensemble des usagers du SIVOM.

Pour l'exactitude du calcul, les périodes de relève de la consommation doivent être en correspondance avec celles de la relève en production.

Cependant, cette correspondance est impossible vu nos périodes de relevés des compteurs des usagers.

Exemples au cours de l'année 2018 :

- les compteurs de la commune de Beaulon, relevés au mois de février, nous donnent la consommation de ces usagers de février 2017 à février 2018,
- les compteurs de la commune de Lucenay les Aix, relevés au mois de novembre, nous donnent la consommation de ces usagers de novembre 2017 à novembre 2018.

Ces décalages font que la période de référence du volume produit (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018) est totalement différente de la période de consommation de Beaulon, mais approchante de la période de Lucenay les Aix.

A cet effet, l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement établit un rendement moyen sur 3 ans qui sera calculé ci-après.

Un rendement sur 10 ans, qui donnera une idée plus exacte du rendement du réseau du SIVOM, sera également calculé.

Calcul du rendement annuel :

Volume d'eau produit	1 928 394
Volume d'eau acheté en gros	408 096
Total en m3	2 336 490
Volume d'eau consommé	1 811 651

Rendement du réseau en 2018 :

Consommation / Production = 1 811 651 / 2 336 490 = 0,7753

Soit : Rendement du réseau : 77,55 %
 Perte d'eau : 22,45 %

Calcul du rendement sur 3 ans :

Rendement du réseau en 2016	81,94 %
Rendement du réseau en 2017	78,90 %
Rendement du réseau en 2018	77,55 %
Rendement du réseau sur 3 ans	79,46 %

Calcul du rendement sur 10 ans :

Si l'on effectue la moyenne Consommation / Production des 10 années précédentes, les résultats sont les suivants :

Volume moyen annuel d'eau produit et acheté	2 262 898
Volume moyen annuel d'eau consommé	1 842 313

Rendement du réseau sur 10 ans de 2009 à 2018 :

Consommation / Production = 1 842 313 / 2 262 898 = 0,8141

Soit : **Rendement du réseau : 81,41 %**

Perte d'eau : 18,59 %

Pour information, la valeur actualisée du rendement au niveau du territoire national publié par l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement pour 2014 est de 79,3 %.

D - Indice linéaire des pertes en réseau

Il s'agit ici de connaître les performances du réseau. L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire des branchements).

Le calcul est le suivant :

Indice = (volume mis en distribution - volume consommé) / longueur du réseau / 365

Indice = (2 336 490 - 1 811 851) / 1 630 / 365

Indice linéaire des pertes en réseau = 0,881 m³ / km / jour

Commentaire : les paramètres entrant en compte pour le calcul de cet indice ne sont pas relevés sur la même période - voir explication dans paragraphe « rendement du réseau ».

Il est donc sujet à variation d'une année sur l'autre.

Cet indice actualisé est de 3,3 m³/km/jour au niveau du territoire national en 2014.

E - Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur mesure le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité.

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte au 31 décembre de l'année du rapport.

Les branchements ne sont pas pris en compte.

Les longueurs de réseau renouvelées lors des 5 dernières années sont les suivantes :

- 2014 = 7,973 km
- 2015 = 17,075 km
- 2016 = 9,440 km
- 2017 = 9,245 km
- 2018 = 14,2 km

La longueur moyenne renouvelée est de 11,586 km.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 12,964/1630 soit 0,71 %.

Pour information, la dernière valeur communiquée par l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement indique un taux national de 0,58 % en 2014.

F - La protection de la ressource

Cet indicateur permet de mesurer (en pourcentage) le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources.

Cet indicateur est calculé par l'A.R.S. et figure sur son rapport annexé au présent document.

IV - LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A - Les travaux engagés pendant l'exercice 2018

Les travaux et acquisitions réalisés en 2016 avec les coûts en € H.T. sont les suivants :

- Station de traitement des Monins pour un montant de 27097 €. Il s'agit de la phase étude qui comprend :
 - L'assistance technique du bureau d'études EGIS
 - L'étude géotechnique
 - L'étude hydraulique
- Acquisition de matériel industriel pour un montant de 20 115 € :
 - Acquisition d'un pont élévateur hydraulique pour l'atelier mécanique automobile
 - Acquisition d'un compresseur pour le circuit d'air des ateliers
- Acquisition de matériel de bureau et informatique pour un montant de 21 929€ :
 - Remplacement d'un poste informatique au service technique
 - Achat de 2 tablettes pour l'utilisation du SIG par les équipes terrain
 - Achat d'une licence du logiciel Autocad
 - Achat d'une licence pour l'évolution de l'outil SIG
 - Achat de 2 tablettes pour la relève des compteurs
 - Remplacement d'un serveur informatique
 - Achat d'une licence pour le nouveau système de relève des compteurs
 - Remplacement d'un poste informatique
- Réhabilitation des stations de pompage pour un montant de 27 904 € :
 - Acquisition d'un appareil hydraulique pour améliorer la desserte de pression sur le secteur de Le Pin en phase de remplissage du château d'eau
 - Remplacement d'une pompe de refoulement à la station des Terriens
 - Remplacement du système de chloration de la station de Lamenay avec du matériel CIFEC.
- Acquisition de véhicules pour un montant de 101 486 € :
 - Remplacement poids-lourds : Camion-benne Renault 26 tonnes
 - Acquisition d'un DACIA DUSTER pour la relève des compteurs
- Travaux de renouvellement ou de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable réalisés par les agents du SIVOM pour un montant de 145 615 € :
 - Chapeau : Le bourg Place Bertille Tortelle - Route de Thiel -Route de Moulins (DN 100 - 690 ml ; DN 125 - 330 ml)
 - Toulon : Allée des Marguerites (DN 90 - 100 ml)
 - Chassenard : Chemin de la maison neuve (DN 100 - 220 ml)
 - Bessay : rue André Favier (DN 110 - 120 ml)

B - Etat de la dette 2018

Voir le tableau de l'annexe 1

C - Les projets et les travaux pour l'année 2019

Les travaux projetés par le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise dans le cadre de l'exercice 2019 sont les suivants :

- Station de traitement des Monins

La procédure de conception-réalisation à débiter avec la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence le mercredi 19 décembre 2018. Deux groupements ont déposé leur candidature. Le groupement SAUR-ALLAYRAT-SAEM-A2AD Architecture et le groupement OTV-DUCROT-SCATE-ALLIER TP-SARL Mètre carré Architecture.

La candidature des deux groupements est recevable. Le Dossier de Consultations des Entreprises a été transmis début mars. La date limite de dépôt des offres est fixée au 30 avril.

➤ Prévion budgétaire 2019 1 340 000 €

➤

- Programme de travaux AEP 2018

Ce programme concerne des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. Il s'agit d'opérations réalisées par des entreprises après consultation par avis d'appel public à la concurrence et passation de marchés. Au cours du mois de janvier de cette année le programme de travaux prévu en 2018 a débuté. C'est l'entreprise GDCE qui a été retenue pour renouveler environ 4,5 km de canalisation d'amiante ciment entre les essieux Bourgogne et la patte d'oie du Consort à Chassenard. Une canalisation fonte de 150 mm est actuellement posée. Deux forages dirigés permettront de passer les canaux fluviaux du secteur.

➤ Prévion budgétaire 2019 840 000 €

- Programme de travaux AEP en régie 2019

Cette opération consiste à renouveler des canalisations d'alimentation en eau potable et à refaire les branchements individuels des usagers. Ces travaux sont réalisés par les agents des Services Techniques du SIVOM. Ce renouvellement s'applique en priorité sur d'anciennes canalisations devenues fragiles et occasionnant des ruptures et des coupures d'eau ou également sur des tronçons anciens nécessitant d'être remplacés avant des travaux d'aménagement communaux. Ces opérations de renouvellement sont essentielles pour maintenir la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les premiers travaux programmés cette année sont les suivants :

- Remplacement d'une conduite entre les Jargeots et le Tronçais, soit 640 ml de canalisation de diamètre nominal 50 mm insérée dans une canalisation de 125 mm en amiante ciment(travaux réalisés de fin janvier à fin février 2019)
 - Remplacement d'une conduite route de la Chapelle sur la commune de Cossaye, soit 350 ml de canalisation de diamètre nominal 150 mm (en cours de réalisation)
 - Remplacement d'une conduite route de Lucenay sur la commune de Cossaye, soit 1130 ml de canalisation de diamètre nominal 110 mm
 - Remplacement d'une conduite chemin des Vignots sur la commune de Diou, soit 350 ml de canalisation de diamètre nominal 50 mm
- Prévion budgétaire 2019 250 000 €

- Programme de travaux AEP 2019

Ce programme concerne des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. Il s'agit d'opérations réalisées par des entreprises après consultation par avis d'appel public à la concurrence et passation de marchés. La dépense consistera en une participation financière aux travaux de sécurisation du SMEA à réaliser entre le bourg de Chevagnes et le carrefour de Le Mont à Lusigny.

ANNEXE 1

N° Emprunt	Date	Organisme prêteur	Capital départ	de Capital	Intérêts	Annuité	Capital restant dû
999499218(E150)	28/02/2018	CREDIT AGRICOLE MUTUEL <i>PROG. TRAVAUX AEP 2005</i>	80 033,31	39 291,72	2 953,23	42 244,95	40 741,59
999531183(E149)	05/05/2018	CREDIT AGRICOLE MUTUEL <i>PROG. CANALISATIONS 2003</i>	16 128,44	16 128,44	165,64	16 294,08	0
00000156874(E154)	01/06/2018	CREDIT AGRICOLE MOULINS <i>PROG. TRAVAUX 2008 Prêt classique</i>	188 593,35	11 882,79	9 335,37	21 218,16	176 710,56
MIS171115(E147)	01/06/2018	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE <i>PROG. TRAVAUX RENOUV. RESEAU 2001</i>	75 237,01	17 352,42	129,68	17 482,10	57 884,59
00000700966(E157)	01/07/2018	CREDIT AGRICOLE CLERMONT <i>PROG. TRAVAUX 2012</i>	178 397,13	14 798,38	7 314,28	22 112,66	163 598,75
8013056 (E156)	01/07/2018	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE <i>PROG. TRAVAUX AEP 2010</i>	174 730,42	19 448,25	5 748,63	25 196,88	155 282,17
110365602(E160)	31/12/2018	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE <i>STATION PORT ST AUBIN</i>	444 349,63	31 739,26	0,00	31 739,26	412 610,37
00001330850 (E162)	01/07/2018	CREDIT AGRICOLE CLERMONT <i>PROG. TRAVAUX AEP 2016</i>	423 304,90	27 044,13	7 196,18	34 240,31	396 260,77
00000235617(E155)	01/08/2018	CREDIT AGRICOLE MOULINS <i>CONSTR. STATION LAMENAY 2009</i>	348 843,62	22 767,20	15 139,81	37 907,01	326 076,42
999775596(E151)	01/10/2018	CREDIT AGRICOLE MUTUEL <i>PROG. TRAVAUX AEP 2006</i>	386 838,25	41 922,91	15 628,27	57 551,18	344 915,34
00000156643 (E153)	01/11/2018	CREDIT AGRICOLE MOULINS <i>PROG. TRAVAUX 2008 (BEI)</i>	172 441,23	12 458,57	7 759,86	20 218,43	159 982,66
4574812(E161)	25/11/2018	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE <i>CONST. STATION PICUZE</i>	736 155,62	33 090,41	17 888,58	50 978,99	703 065,21
TOTAL 2018				287 924,48	89 259,53	377 184,01	

Envoyé en préfecture le 22/03/2019

Reçu en préfecture le 22/03/2019

Affiché le



ID : 003-240300202-20190314-2019_14RPQS-DE

ANNEXE 2

Quelques chiffres de l'activité 2018

Le linéaire des réseaux renouvelés :

Dans le cadre des travaux AEP réalisés par les agents du SIVOM ou les entreprises adjudicataires de marchés publics, de nouvelles conduites ont remplacé d'anciens réseaux, ce qui représente un linéaire de 14 200 mètres.

Au cours de ces travaux, 85 branchements ont été réhabilités. Cela consiste à mettre le compteur dans un regard en limite de propriété et à remplacer le tuyau d'alimentation.

Le linéaire des réseaux neufs :

De nouvelles canalisations sont posées essentiellement à la demande des communes pour desservir de nouvelles parcelles. Ces travaux, réalisés par les agents du SIVOM, sont à la charge financière des demandeurs et représentent un linéaire de 374 mètres.

Les fuites sur le réseau d'eau potable :

Malgré les importants travaux de renouvellement engagés chaque année, le réseau « vieillit » et de nombreuses interventions sont effectuées dès localisation de fuites.

Au cours de l'année passée, les agents du SIVOM ont effectué 66 réparations de canalisations (61 en 2016 et 69 en 2017) dont 7 détériorations accidentelles (7 en 2016 et 22 en 2017) lors de travaux d'entreprises ou de particuliers.

Les branchements neufs :

Réalisés à la demande des particuliers, des entreprises ou des collectivités, le SIVOM a procédé à la réalisation de 61 branchements neufs au cours de l'année 2018 (60 en 2016 et 68 en 2017).

Les transformations de branchements :

A la demande des particuliers souhaitant que leurs compteurs soient retirés de leurs habitations, le SIVOM procède à la pose d'un regard compteur en limite de propriété. 135 poses de regards ont été réalisées l'année passée (146 en 2016 et 2017).

Les suppressions de branchements :

56 suppressions ont été effectuées à la demande d'usagers n'ayant plus l'usage de ces branchements (56 en 2016 et 34 en 2017).

Les interventions sur les branchements :

Le total des interventions sur les branchements individuels s'élève à 1085 (666 en 2016 et 712 en 2017). Sont compris dans ce nombre 526 remplacements de compteurs.

Le nombre de 864 compteurs indiqué au paragraphe I-E2 comprend également les 135 compteurs remplacés lors des poses de regards.

La facturation :

Ce sont 17 676 factures qui ont été éditées au cours de l'année 2018.

Cela comprend :

- 16 202 factures annuelles qui suivent le relevé annuel des compteurs ;
- 276 factures mensuelles des consommateurs industriels pour lesquels un relevé mensuel du compteur est effectué ;
- 1 086 factures adressées aux usagers qui quittent leurs logements et pour lesquels un arrêt de compte est établi après relevé du compteur ;
- 99 avis complémentaires.

Envoyé en préfecture le 22/03/2019

Reçu en préfecture le 22/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 003-240300202-20190314-2019_14RPQS-DE



ANNEXE 3

Conclusions rapport A.R.S. de l'Allier 2018

UGE : 0036 SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE

Adr : 12, RUE DE LINGENDES

03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

2018

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Perim. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
003000074	CHAMPBONNET - PUIITS (P2)	ACT	1000	ON	TE	29/10/1998	01/02/2001		18/04/2003	80 %
003000062	LES MONINS - PUIITS N° 1	ACT	500	O	TE	29/10/1998	30/05/2002	15/06/2005	02/07/2007	60 %
003000063	LES MONINS - PUIITS N° 2	ACT	470	O	TE	29/10/1998	30/05/2002	15/06/2005	02/07/2007	60 %
003000064	LES MONINS - PUIITS N° 3	ACT	470	O	TE	29/10/1998	30/05/2002	15/06/2005	02/07/2007	60 %
003000065	LES MONINS - PUIITS N° 4	ACT	800	O	TE	29/10/1998	30/05/2002	15/06/2005	02/07/2007	60 %
003000609	LES TERRIENS - PUIITS N° 1	ACT	200	O	TE	30/03/2005	22/09/2005		03/11/2009	60 %
003000212	L'HIRONDELLE - PUIITS N° 1	ACT	1300	ON	TE	24/03/1997	20/01/2001	15/01/2005	16/05/2006	80 %
003000106	PONT-DE-CHATEL - PUIITS	ACT	1200	ON	TE	24/03/1997	10/01/2001		02/07/2007	80 %
003000072	PORT ST-AUBIN - FORAGE N° 5	ACT	600	O	TE	29/10/1998	24/05/2002		26/07/2007	60 %
003000073	PORT ST-AUBIN - PUIITS N° 6	ACT	600	O	TE	29/10/1998	24/05/2002		26/07/2007	60 %
003003095	PORT ST-AUBIN PUIITS N° 7 - DRAINS	ACT	170	O	TE	29/10/1998	24/05/2002		26/07/2007	60 %
Indice consolidé /UGE										69,6 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
003000254	LES MONINS	TTP	950	5		5	
003000260	PORT SAINT-AUBIN	TTP	600	5		5	1
003000267	PONT-DE-CHATEL	TTP	450	2		2	
003000288	L'HIRONDELLE	TTP	450	3		3	
003000610	LES TERRIENS	TTP	450	2		2	
003000611	LE TARIN	TTP	1200	2		2	
003003681	PICUZE	TTP	300	3		3	
003000390	RESEAU MELANGE LOIRE-ALLIER	UDI	3944	10		10	
003000391	RESEAU LES MONINS	UDI	4630	13		13	
003000392	RESEAU EAU ALLIER	UDI	4303	13		13	
003000393	RESEAU SOLOGNE NORD (AL.LOIRE)	UDI	2928	9		9	
003000624	RESEAU BESBRE-LOIRE	UDI	5860	14		14	
003000637	RESEAU BESBRE (AL. BESBRE)	UDI	1449	8		8	
003000917	ANT.VAL D'ALLIER-SOLOGNE BOURB	UDI	608	3		3	
Total				92		92	1
Taux de conformité				100,0 %		98,9 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP



ANNEXE 4

Conclusions rapport A.R.S. de la Nièvre 2018



Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

Unité Territoriale Santé
Environnement de la Nièvre

SIAEP de la Sologne Bourbonnaise

QUALITE DE L'EAU SERVANT A L'ALIMENTATION HUMAINE - BILAN SANITAIRE 2018					
LIEU	NOMBRE	TYPE	Conforme	Non conforme	OBSERVATIONS
Analyses à la ressource - Forage n°1	1	Rp	1	0	Eau de bonne qualité bactériologique et répondant aux normes de qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine
Analyses à la production (eau traitée à la station)	1	P1	1	0	
	1	P2	1	0	
Analyses à la distribution	6	D1	6	0	
	1	D2	1	0	
	2	NO3	2	0	

CONCLUSIONS :

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

N.B.

On ne peut cependant exclure des perturbations localisées momentanées dues à des incidents (fuites, travaux) qui n'ont pas été pris en compte dans ce bilan.

REMARQUES GENERALES

Il conviendra d'équiper tout nouveau branchement d'un système de protection anti retour (clapet ou disconnecteur).

Tous les réservoirs et installations équipant les réseaux doivent être vidés, nettoyés et rincés au moins une fois par an (art. R. 1321.53 du code la santé publique).

Après tous travaux effectués sur le réseau, la remise en service est subordonnée au nettoyage, à la désinfection et au rinçage par purge du secteur concerné (art. R. 1321.53 du code la santé publique).

Il est nécessaire de mettre en place le plan de secours spécialisé de lutte contre les perturbations importantes sur un réseau de distribution d'eau potable tel que défini par le décret 2007-1400 du 28 septembre 2007 relatif à la définition des besoins prioritaires de la population et aux mesures à prendre par les exploitants d'un service destiné au public lors de situations de crise, pris en application du I° de l'article 6 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004.

Pour le directeur général et par délégation
La responsable de l'UTSE 58

Carolyn GOIN